

Marseille le 1^{er} Juin 2020,

Relevé de décisions

Visio Conférence - COMITE DIRECTEUR de la FFPJP du 30 Mai 2020

- ✚ **Déconfinement Phase 2** : notre plan de reprise d'activités a été mis à jour, en fonction des nouvelles directives gouvernementales du 28 Mai 2020. Il ne s'agit en aucun cas d'un retour à des activités normales. **Le virus est toujours en circulation et la santé de nos licenciés et pratiquants doit rester notre première priorité.** Il a été décidé que le Plan 2 de déconfinement, approuvé par le Ministère des Sports, soit immédiatement diffusé dès le 30 Mai 2020 à nos organes déconcentrés avec sa diffusion le site internet et la page Facebook officielle de la FFPJP.
- ✚ **Non remboursement de la licence** : la FFPJP adhère totalement aux directives du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) et se conformera à la lettre officielle relative du Président du CNOSF ci-jointe. Il est important et vital de relever que la recette des licences qui représente 65 % des ressources de la fédération ne nous permet pas de toute façon de procéder à un quelconque remboursement, même partiel.
- ✚ **Fonds de solidarité FFPJP** : la fédération a créé, sur base des dépenses non réalisées en 2020 et non réaffectées, un fonds de solidarité qui prévoit :
 - Un don de 20 000€ au bénéfice de la recherche relative au Covid-19.
 - Une aide financière consacrée à la reprise d'activités en 2021 de nos organes déconcentrés et clubs dirigée vers nos axes prioritaires : organisation et création de Nationaux Jeunes et Féminins, ainsi qu'aux actions s'inscrivant dans le domaine du handicap.
 - Gratuité des inscriptions des Nationaux au Calendrier Officiel 2021 pour les organisations annulées en 2020.
 - Création d'une « Semaine de Solidarité Nationale » au printemps 2021.

Joseph CANTARELLI

